

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 13 du 13 septembre 2013



THRIPS sur chrysanthèmes : très présents dans les cultures

Les thrips sont présents dans toutes les exploitations et très souvent à des niveaux élevés. Il reste encore près de cinq semaines de culture, il ne faut surtout pas relâcher la vigilance. Les piqûres des thrips dans les boutons floraux sont à l'origine de la décoloration des pétales rendant les chrysanthèmes invendables. Il ne faut pas oublier également que les thrips peuvent être des vecteurs de maladies à virus comme le TSWV.

Photo AREXHOR G.E.
Larve de thrips



PUCERONS sur chrysanthèmes : eux aussi très présents

La présence de pucerons noirs ou verts est signalée par de nombreux observateurs.

Dans certains cas, les foyers de pucerons sont positionnés dans les boutons floraux. Très difficiles à déloger dans les apex, ils risquent de déprécier le chrysanthème.

Photo ADHP



CHENILLES défoliatrices sur chrysanthèmes

Les trous dans le feuillage occasionnés par des chenilles défoliatrices sont également signalés sur cyclamens et pieds mères de géranium.

Les dégâts provoqués ont des conséquences importantes sur la commercialisation des plantes.



Photos ADHP : dégâts des chenilles sur chrysanthèmes et géraniums

VU DANS LES SERRES

L'observation d'une attaque de *Duponchelia fovealis* sur jeunes plants de Pelargonium zonale, doit inciter à la vigilance.

Les chenilles peuvent affecter de nombreuses plantes ornementales sous serre comme le bégonia, le cyclamen ou le kalanchoé, Les chenilles se nourrissent de feuilles, fleurs, bourgeons et débris végétaux. Elles peuvent pénétrer à l'intérieur des tiges ou rester dans les premiers centimètres du substrat.



Photo ADHP

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

A contenir les thrips et les pucerons dans les cultures de chrysanthèmes

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	████████████████████
Chenille	Chrysanthème	███ ██████████████████
Pucerons	Chrysanthème	██████████ ██████████
Thrips	Chrysanthème	████████████████████
Rouille blanche	Chrysanthème	████████████████████
Pucerons	Cyclamen	████████████████████
Thrips	Cyclamen	██ ██████████████████

Légende	
Aucun risque	████████
Risque moyen à surveiller	████████
Risque important	████████

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »